Grand débat national : les cahiers citoyens

Dans le cadre du Grand Débat national, entre le 15 janvier et le 15 mars 2019, des **cahiers citoyens**, dits aussi cahiers de doléances, ont été ouverts dans de nombreuses mairies, afin d'y recueillir l'expression des habitants.

En Finistère, 211 communes sur 277 ont proposé aux habitants ce mode d'expression.

Les cahiers citoyens originaux, rédigés sur le territoire finistérien, ont été versés aux Archives départementales par la Préfecture (référence 2145 W), conformément à la réglementation en vigueur.

Ils sont communicables en application de l'arrêté du Premier ministre et de la Ministre de la Culture portant ouverture des archives produites ou reçues à l'occasion du Grand Débat national.

Les cahiers citoyens ont été numérisés et peuvent être consultés en salle de lecture.

La réutilisation des informations à caractère personnel qu'ils contiennent demeure encadrée par le code des relations entre le public et l'administration ainsi que par la réglementation relative à la protection des données personnelles. Leur diffusion en ligne n'est donc possible qu'après anonymisation ou recueil du consentement des personnes concernées, ce qui explique que pour le moment, la consultation ne puisse se faire qu'en salle de lecture. Les Archives départementales du Finistère prévoient de réaliser l'anonymisation de l'ensemble des cahiers dans les prochains mois pour les mettre à disposition sur leur site internet.

Consulter l'inventaire des cahiers citoyens